

option Chef d'exploitation ou OHQ en Horticulture

RNCP2402 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef d'exploitation ou l'ouvrier hautement qualifié en horticulture exerce des activités de natures diverses : *

Activités de techniques :

Concernant la multiplication :

- Il sème les espèces les plus courantes en terrine suivant le calendrier de production : préparation du substrat, semis, soins des cultures (chaleur, humidité, surveillance sanitaire) en tenant compte des espèces cultivées.
- Il pratique le bouturage des espèces les plus courantes : préparation du substrat, choix du bouturage adapté à l'espèce cultivée, soins nécessaires (chaleur, humidité, luminosité, surveillance sanitaire, hormones...).
- Il greffe les espèces et variétés les plus courantes.
- Il s'adapte aux nouveaux modes de multiplication.

Concernant les opérations culturales :

- Il intervient sur les plantes pour obtenir des produits commercialisables : repiquage, rempotage, taille...
- Actions sur l'environnement des cultures :
 - Il entretient et améliore le sol ou le substrat.
 - Il arrose les plantes en fonction des espèces et de leur besoin en eau.
 - Il applique le programme de fertilisation : préparation de l'engrais ou de la solution fertilisante. Il l'applique en s'assurant que l'état hydrique du substrat est suffisant en fonction de la saison.
 - Il agit sur le micro-climat dans lequel vivent les plantes en contrôlant et régulant les effets du vent, la luminosité, la température, le taux d'oxygène et d'humidité.
 - Il applique, si besoin est, un programme de photo-périodisme (alternance de périodes lumineuses et obscures).

Concernant la protection des cultures :

- Il assure la surveillance des cultures et apprécie l'état de la végétation.
- Il identifie les principaux parasites et maladies et met en œuvre le moyen de lutte approprié. En cas de traitement chimique, il choisit, prépare et applique le produit adéquat en prenant les précautions nécessaires pour éviter les effets phytotoxiques et assure sa propre sécurité.
- Il met en place des mesures préventives pour éviter l'installation et la propagation des parasites, maladies et adventices : hygiène, propreté des abris et cultures, destruction des plantes atteintes, désherbage.

Concernant la récolte :

- Il détermine la date de récolte et organise le chantier : personnel, matériel-emballage, soins et précautions nécessaires à la qualité du produit.

– Il met en œuvre les techniques de conservation.

Concernant la création, utilisation et maintenance des équipements :

– Il plante et construit un abri en fonction des besoins : tunnel, protection spécifique à certaines cultures.

– Il conduit le matériel : tracteur motoculteur, machine à rempoter, pulvérisateur, machine à désinfecter, station d'arrosage, de fertilisation, broyeur, chambre froide, charrue...

– Il assure la maintenance et le rangement des équipements et matériels : remplacement des vitres, entretien des réseaux d'arrosage et de drainage, vidange, contrôle des niveaux, réparations simples des équipements motorisés...

– Il met en place le système d'irrigation simple.

• Activités de commercialisation :

– Il choisit le type de commercialisation et le stade optimum de vente du produit en fonction du calendrier prévu.

– Il trie les plantes en fonction des critères de normalisation et les prépare (nettoyage, emballage) en vue de la vente.

– Il place les végétaux rationnellement et avec précaution.

– Il assure la vente (relation clientèle, transport, publicité...)

– Il adapte le mode de commercialisation en fonction de l'évolution du marché (demande, prix, modes de distribution) et des résultats de l'entreprise.

• Activités de gestion :

– Il détermine les priorités d'investissement et fait les choix appropriés : foncier, matériels et équipements, types de production.

– Il participe à la vie professionnelle et utilise les services offerts.

– Il assure la comptabilité de l'exploitation, le suivi de la trésorerie, il utilise les documents comptables pour établir et interpréter les critères de gestion.

– Il gère les besoins en main d'œuvre en fonction des productions et équipements de l'exploitation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

• Secteur d'activités : Exploitations horticoles spécialisées en productions florales et légumières

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

• Types d'emplois accessibles : Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en horticulture.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP5831

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2402/>